



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13 janvier 2011

[...]

[...]

Objet : *Plainte contre l'Office des Pensions*

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 3 septembre 2010, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée par une habitante francophone de Braine-l'Alleud qui a reçu de l'Office national des Pensions (ONP) un document unilingue néerlandais.

*

* *

A la demande de renseignements de la CPCL, vous avez répondu ce qui suit:

"L'Office national des Pensions m'a fait savoir que de l'examen du dossier de l'intéressé, il résulte qu'elle était connue comme francophone pour l'attribution de sa pension de salariée et avait été erronément enregistrée comme étant néerlandophone au moment du paiement de ses pensions de salariée et indépendante. Pour rappel, l'Office national des Pensions est chargé de l'attribution de la pension de salarié et du paiement des pensions de salariés et des pensions d'indépendants.

En date du 6 avril 2009, l'Office national des Pensions a effectivement envoyé en néerlandais à Madame [...] un décompte relatif au paiement de sa pension inconditionnelle d'indépendante.

Le 21 avril 2009, suite à la demande de l'intéressée, l'Office a corrigé les données linguistiques de celle-ci. Depuis lors, tous les courriers qui lui sont destinés sont libellés en langue française.

A la même date, un agent du Centre de contact de l'Office a expliqué par téléphone en français la situation à Madame [...]".

*
* *

La plainte ayant été introduite après que la faute ait été rectifiée, la CPCL estime que la plainte est recevable mais dépassée.

Elle signale que le décompte relatif de la pension doit être envoyé, dans la langue du particulier, en vertu de l'article 41, § 1^{er}, des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

Le présent avis est envoyé au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Président,

[...]